

SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

Le respect de la normalisation comptable va permettre :

- une comparaison dans l'espace et dans le temps entre entreprises ;
- l'élaboration de statistiques, de contrôles extérieurs (services fiscaux), etc., au sein d'une même entreprise.

Thierry KEL possède un commerce de détail spécialisé dans les produits pour animaux : colliers, laisses, alimentation...

Sa comptabilité était jusqu'alors tenue par un comptable qui vient de prendre sa retraite. Les opérations réalisées par Thierry étant simples, il a décidé de tenir désormais lui-même sa comptabilité qu'il fera vérifier en fin d'année par un comptable.

Thierry a compris que toute opération modifiant sa situation financière doit être enregistrée dans des comptes en respectant le principe de la partie double (cf. chapitre 15). Mais il a d'autres interrogations.

- Quels comptes utiliser ?
- Quelle organisation comptable mettre en œuvre ?
- Quels principes comptables respecter ?

Pour vous aider à répondre aux questions de Thierry KEL, vous disposez d'informations recherchées notamment sur Internet (www.finances.gouv.fr).

ÉTAPE 1

LE PLAN DE COMPTE DE L'ENTREPRISE

Vous avez acheté un plan général des comptes défini par le Plan comptable. Ce plan général comprend une liste codifiée qui répartit les comptes en classes selon leur nature.

- 1 Définissez pour chaque classe les types d'enregistrements concernés.
- 2 Quelles classes regroupent les comptes de bilan ?
- 3 Quelles classes regroupent les comptes de gestion (sous-comptes du compte de résultat) ?
- 4 Pour tenir sa comptabilité, Thierry doit-il reprendre tous les comptes du Plan de comptes général ?
- 5 Peut-il personnaliser des comptes divisionnaires (il aimerait par exemple tenir des comptes fournisseurs nominatifs) ?

ÉTAPE 2

L'ORGANISATION COMPTABLE
DE L'ENTREPRISE

Vous disposez des informations suivantes :

Extraits du plan comptable

- Art. 410.1** : La comptabilité est tenue en monnaie et langue nationale.
- Art. 410.6** : Toute entité tient un livre-journal, un grand livre et un livre d'inventaire. Des documents informatiques peuvent tenir lieu de livre-journal et de livre d'inventaire s'ils sont identifiés, numérotés et datés dès leur établissement par des moyens offrant toute garantie en matière de preuve.
- Art. 420.4** : Les mouvements affectant le patrimoine sont enregistrés sur le livre-journal : jour par jour, opération par opération.
- Art. 410.7** : Les écritures du livre-journal sont portées sur le grand livre.
- Art. 420.2** : Tout enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation de chaque donnée ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie.
- Art. 410.8** : Toute entité contrôle au moins une fois tous les 12 mois les données d'inventaire. L'inventaire est un relevé de tous les éléments d'actif et de passif avec leur quantité et la valeur de chacun d'eux pour justifier le contenu des postes du bilan.

Extraits du Code de commerce

- Art. 123.12.** : Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise.
[...] Elle doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe qui forment un tout indissociable.

Informations complémentaires

Périodiquement et avant l'établissement des documents de synthèse, il faut établir une balance, tableau récapitulatif de tous les comptes de l'entreprise en faisant apparaître pour chaque compte, son identification, sa situation (total débit, total crédit), son solde.

Les totaux de la balance permettent de déceler des erreurs portant atteinte au **principe de la partie double**.

- 6 Thierry est-il obligé légalement de tenir une comptabilité ? Peut-il tenir sa comptabilité en anglais ?
- 7 Quels documents comptables est-il obligé de tenir ?
- 8 Que doit préciser l'enregistrement au journal ?
- 9 Dans quel ordre devra-t-il effectuer ses enregistrements :
– au journal avec reports au grand livre ?
– au grand livre avec reports au journal ?
- 10 Les enregistrements des opérations courantes doivent-ils être effectués tous les jours, tous les mois ou tous les ans ?
- 11 Comment contrôler le respect de la partie double lors des enregistrements ?
- 12 Qu'est-ce que l'inventaire ? À quelle période doit-on faire l'inventaire ? Quels documents de synthèse seront établis après l'inventaire ?

ÉTAPE 3

LES PRINCIPES
COMPTABLES
À RESPECTER

L'entreprise doit respecter les principes suivants en ayant pour objectif de transmettre une image fidèle de sa situation économique :

- **principe de continuité de l'activité** : pour l'établissement de ses comptes annuels, le commerçant est présumé poursuivre ses activités ;
- **principe d'indépendance des exercices** : ne prendre en compte pour le calcul du résultat d'un exercice que les charges et les produits qui le concernent ;
- **principe de prudence** : le comptable doit prendre en compte les risques et pertes éventuels et enregistrer les dépréciations des éléments d'actif dès lors qu'il sont probables. Seules les plus-values certaines seront prises en compte ;
- **évaluation au coût historique** : les immobilisations seront enregistrées à leur coût d'acquisition. Si ces biens perdent de la valeur, la dépréciation sera enregistrée dans un autre compte ;
- **principe de permanence des méthodes** : les méthodes d'évaluation retenues pour les biens possédés par l'entreprise ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre.

I À QUOI SERT LE PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL ?

Pour permettre une harmonisation des comptabilités et ainsi faciliter les comparaisons dans le temps ou entre entreprises, la loi impose des règles concernant la présentation et le contenu des documents comptables. Ces règles font l'objet d'une norme définie par le **Plan comptable général** qui impose aux entreprises :

- la liste et le contenu des comptes nécessaires pour la tenue de la comptabilité. Les entreprises choisissent dans cette liste les comptes dont elles ont besoin ;
- des principes et règles de tenue de la comptabilité pour que celle-ci fournisse une image fidèle de la situation de l'entreprise ;
- un type, un tracé et un contenu des documents de synthèse (bilan, compte de résultat).

A. LE PLAN DE COMPTE

1. Les comptes de bilan

Les comptes de bilan sont regroupés en classes numérotées :

N° ET NOM DE LA CLASSE	ENREGISTREMENTS
1. Comptes de capitaux	Apports personnels, résultat et emprunts
2. Comptes d'immobilisations	Biens durables dont dispose l'entreprise
3. Comptes de stocks	Biens d'exploitation (matières premières, marchandises, produits finis) en stocks dont dispose l'entreprise
4. Comptes de tiers	Partenaires qui doivent de l'argent à l'entreprise (créances) ou à qui l'entreprise doit de l'argent (dettes)
5. Comptes financiers	Valeurs monétaires dont dispose l'entreprise

2. Les comptes de gestion

Parmi les comptes de bilan, le compte de résultat occupe une place particulière. Il regroupe les appauvrissements et les enrichissements de l'exercice.

Les opérations d'exploitation de l'entreprise étant nombreuses, pour mieux comprendre la formation du résultat (cf. chapitre 14), le compte résultat (classe 1) a été divisé en sous-comptes :

- les opérations d'exploitation qui augmentent le résultat (flux d'exploitation réels sortants) seront enregistrées au crédit des comptes de **produits** ;
- les opérations d'exploitation qui diminuent le résultat (flux d'exploitation réels entrants) seront enregistrées au débit des comptes de **charges**.

N° ET NOM DE LA CLASSE	ENREGISTREMENTS
6. Comptes de charges	Charges de l'exercice
7. Comptes de produits	Produits de l'exercice

EXEMPLE

Codification pour la classe 2 : **CLASSE 2**

COMPTES D'IMMOBILISATIONS

21 Immobilisations corporelles

215 Installations techniques, matériels et outillages industriels

2154 Matériel industriel

3. Codification des comptes

Chaque classe comporte des comptes. Ces comptes sont subdivisés en comptes divisionnaires qui eux-mêmes sont divisés en sous-comptes selon le principe de la classification décimale idéologique.



QUELLE ORGANISATION A. LES PIÈCES COMPTABLES

COMPTABLE METTRE EN ŒUVRE ?

Chaque opération est matérialisée par un document précisant la nature de l'opération, sa date et la valeur du flux qu'elle génère : facture, chèque...

Ce sont les pièces comptables qui permettront l'enregistrement des opérations.

B. LE JOURNAL

Chaque opération doit être enregistrée quotidiennement au livre-journal.

L'enregistrement au journal permet d'avoir une vision globale de l'opération : la ressource qui a permis l'opération (compte crédité), l'emploi qui a été fait de cette ressource (compte débité), la valeur du flux enregistré et la date de l'opération.

EXEMPLE

Enregistrement d'une opération au journal unique tel qu'il était tenu manuellement :

N° compte débité	Compte débité	Date	Somme débitée	Somme créditée
512	Banque	02/10	2 000,00	2 000,00
411DUP	Client Dupont			
	Règlement par chèque 125895			

Labels for the example table:
 - N° compte débité: 512
 - N° compte crédité: 411DUP
 - Libellé: Banque, Client Dupont, Règlement par chèque 125895
 - Compte débité: Banque, Client Dupont
 - Date: 02/10
 - Somme débitée: 2 000,00
 - Somme créditée: 2 000,00

Aujourd'hui, les enregistrements sont réalisés avec un logiciel informatique en deux étapes.

EXEMPLE

- **Étape 1** : enregistrement des opérations sur un bordereau de saisie.
- **Étape 2** : saisie informatique des opérations dans un journal unique ou dans des journaux divisionnaires (journal des ventes, journal des achats, journaux de trésorerie, journal des opérations diverses).

JOURNAL DE BANQUE - BQ					
DATE	N° COMPTE	N° PIÈCE	LIBELLÉ DE L'OPÉRATION	DÉBIT	CRÉDIT
02/10	512	chq 125895	Règlement client DUPONT	2 000,00	
	411dup				2 000,00

C. LE GRAND LIVRE

Le **grand livre** est l'ensemble des comptes de l'entreprise.

Toutes les écritures enregistrées au journal sont reportées dans les comptes quotidiennement. Ce report est automatique avec un logiciel informatique.

D. LA BALANCE

La balance est un tableau récapitulatif de tous les comptes de l'entreprise classés suivant les numéros du Plan comptable général.

Ce tableau fait apparaître pour chaque compte : son identification, sa situation et son solde.

Les totaux de la balance permettent de déceler des erreurs portant atteinte au **principe de la partie double** : Débits = Crédits.
Avec un logiciel informatique, la balance est obtenue automatiquement.

EXEMPLE

BALANCE AU ...					
N°	NOM DES COMPTES	SOMMES		SOLDES	
		DÉBIT	CRÉDIT	DÉBITEURS	CRÉDITEURS
101					
164					
211					
...					
	TOTAUX	Total débit	Total crédit	Totaux soldes débiteurs	Totaux soldes créditeurs

CONTRÔLE ← Égalité → ← Égalité →

E. LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

Les obligations des entreprises concernant l'établissement de ces documents dépendent de leur importance :

Trois systèmes sont proposés par le Plan comptable général :

- système de base : norme applicable à toutes les entreprises ;
- système simplifié : présentation simplifiée proposée aux petites entreprises ;
- système développé : présentation développée intégrant divers documents de gestion.

Les documents de synthèse sont établis en fin d'exercice à partir des comptes de l'entreprise.

1. Des comptes de gestion au compte de résultat

Les comptes des classes 6 et 7 sont soldés et leurs soldes sont virés au compte de résultat :

Débit		Compte de résultat (année N)		Crédit	
Report des soldes des comptes de charges					Report des soldes des comptes de produits
	Total charges	X	Total produits	X	
	Solde créditeur	Bénéfice	Solde débiteur	Perte	
	Total général	XX	Total général	XX	

Si Total produits > Total charges le résultat est un **bénéfice**.

Si Total produits < Total charges le résultat est une **perte**.

2. Des comptes de bilan au bilan

Les comptes de bilan dont le solde est débiteur figurent à l'Actif du bilan (Emplois).

Les comptes de bilan dont le solde est créditeur figurent au Passif du bilan (Ressources).

BILAN AU 31/12/20N	
ACTIF	PASSIF
Classe 2 : comptes d'immobilisation	Classe 1 : compte de capitaux
Classe 3 : comptes de stocks	
Classe 4 : comptes de tiers débiteurs	Classe 4 : comptes de tiers créditeurs
Classe 5 : comptes financiers	

III QUELS PRINCIPES COMPTABLES RESPECTER ?

L'entreprise doit respecter les principes suivants en ayant pour objectif de transmettre une image fidèle de sa situation économique :

– **principe de continuité de l'activité** : la comptabilité est tenue avec l'idée que l'entreprise continue son activité dans l'avenir (à moins que l'arrêt de l'activité ne soit prévisible) ;

– **principe de prudence** : le comptable doit tenir compte de tous les risques et pertes éventuels. En conséquence, toute charge est prise en compte dès que sa réalisation est probable.

Par contre, un produit ne sera comptabilisé que s'il est effectivement réalisé ;

– **principe d'indépendance des exercices** : l'entreprise est obligée de clôturer ses comptes et de présenter le compte de résultat et le bilan tous les 12 mois. C'est ce qu'on appelle l'exercice comptable.

L'indépendance des exercices conduit à ne prendre en compte, pour un exercice, que les charges et les produits qui le concernent :

Résultat de l'exercice = Produits de l'exercice

– Charges de l'exercice

– **évaluation au coût historique** : les biens possédés par l'entreprise seront toujours inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition (valeur brute). Une perte de valeur pourra être constatée par la suite mais la valeur d'acquisition figurera toujours au bilan : on aura alors à l'actif :

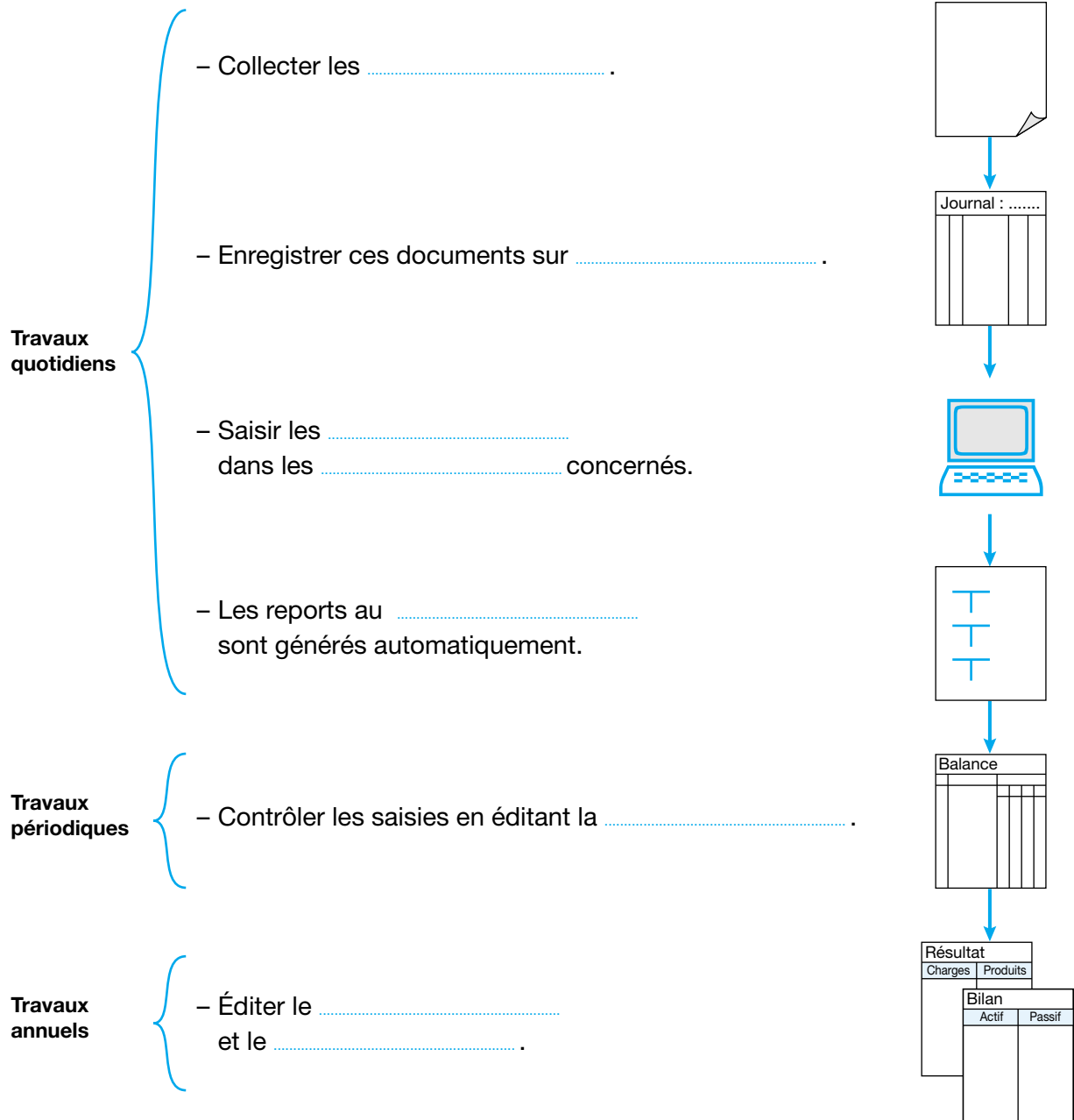
Valeur brute – Amortissement ou Dépréciation = Valeur nette

– **principe de permanence des méthodes** : les méthodes d'évaluation retenues pour les biens possédés par l'entreprise ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre.

MOTS CLÉS

- Plan comptable
- Comptes
- Pièce comptable
- Journal
- Grand livre
- Balance
- Bilan
- Compte de résultat

L'organisation comptable informatisée peut être schématisée ainsi :



**EXERCICE 1 COMPTES DE BILAN (TEMPS : 10 MN)**

- Déterminez pour chaque poste la nature du compte concerné en complétant le tableau ci-dessous.

Les postes du bilan de l'entreprise BOULET sont regroupés dans le tableau ci-après.

	ACTIF	PASSIF	N° CLASSE	N° ET INTITULÉ DU COMPTE
Créances sur les clients				
Disponibilités en banque				
Disponibilités en caisse				
Capital de l'entreprise				
Matériel de transport				
Fonds commercial				
Installations techniques				
Emprunts				
Dettes envers les fournisseurs				
Stock de marchandises				
Mobilier				

**EXERCICE 2 COMPTES DE GESTION (TEMPS : 10 MN)**

- Indiquez pour chaque opération le compte de charge ou de produit concerné.

L'entreprise MADELEINE, fabricant de pâtisseries industrielles, a réalisé les opérations d'exploitation suivantes :

	CHARGE	PRODUIT	N° CLASSE	N° ET INTITULÉ DU COMPTE
Ventes de boîtes de biscuits				
Achat de farine				
Achat d'électricité				
Achat de timbres-poste				
Ventes de gâteaux				
Achat de sucre				
Réception de l'avis d'impôt foncier				
Réception de l'avis d'échéance de loyer à payer				
Achat de fournitures de bureau				
Intérêts sur emprunts à payer				
Salaires à payer aux salariés				

★ ★ ★

EXERCICE 3 COMPTES DE BILAN (TEMPS : 20 MN)

1. Recherchez dans le plan comptable les numéros des comptes de l'**ANNEXE**.
2. Que représentent les soldes au 01/01 des comptes banque, caisse, clients et fournisseurs (**ANNEXE**) ?
3. Enregistrez les opérations ci-contre dans les comptes de l'**ANNEXE**.
4. Calculez les soldes des comptes. Quel est le résultat de l'entreprise au mois de janvier ?
5. Complétez le bilan au 31/12/20N.
6. Comparez le résultat à la variation de trésorerie. Que constatez-vous ?

Au cours du mois de janvier, la société PLUME, grossiste en fournitures de bureau, a réalisé les opérations suivantes :

OPÉRATIONS	MONTANTS
Règlement du fournisseur ÉTIENNE par chèque	1 500 €
Vente de marchandises au comptant par chèque	2 200 €
Achat de marchandises à crédit au fournisseur LOISEAU	1 800 €
Retrait de la banque pour alimenter la caisse	500 €
Achat de timbres-poste en espèces	80 €
Encaissement du chèque reçu du client GRIFFON	2 250 €
Réception et paiement par chèque de la facture de téléphone	190 €
Ventes à crédit de marchandises au client GOURDET	1 900 €

ANNEXE

Comptes de l'entreprise concernés par les opérations ci-dessus

D Caisse	C
S. débiteur		
5 €		

D Banque	C
S. débiteur		
3 875 €		

D Résultat	C

D Clients	C
S. débiteur		
2 250 €		

D Fournisseurs	C
		S. créditeur
		1 500 €

Bilan

BILAN AU			
ACTIF	MONTANTS	PASSIF	MONTANTS
Biens immobilisés	25 300	Capital	20 000
Stocks	3 840	Résultat
Créances clients	Emprunt	13 770
Disponibilités	Dettes fournisseurs
Total	Total

1. Enregistrez les opérations ci-contre au journal et dans les comptes de Jean PAUL (**ANNEXE**).
2. Établissez la balance au 31/03.
3. Présentez le compte de résultat et le bilan au 31/03.

Jean PAUL, artisan, a débuté son activité le 01/01/20N. Il fabrique sur commande des pieds de lampe en bronze. Au cours du mois de mars, il a effectué les opérations suivantes :

DATES	OPÉRATIONS	MONTANTS
01/03	Achat de bronze à crédit au fournisseur DOREZ	2 000
02/03	Vente au client DUMAS qui paye par chèque	125
04/03	Paiement du loyer par chèque	300
10/03	Achat de timbres-poste en espèces	45
15/03	Paiement de la prime d'assurance par chèque	500
18/03	Vente à crédit au client PUBRIER	4 950
20/03	Achat d'un micro-ordinateur par chèque	1 020
28/03	Vente à crédit au client FABRICE	2 890
30/03	Paiement de son salaire par chèque	3 300

Après un trimestre d'activité, Jean PAUL aimerait connaître le résultat réalisé.

ANNEXE

D	101 Capital	C
	8 800	SC

D	2182 Matériel de transport	C
SD	8 000	

D	411 Clients	C
SD	210	

D	601 Achats de matières premières	C
SD	2 800	

D	626 Frais postaux et de télécommunication	C
SD	302	

D	168 Autres emprunts et dettes	C
	4 500	SC

D	2183 Matériel informatique	C

D	512 Banque	C
SD	5 520	

D	613 Locations	C
SD	600	

D	641 Rémunération du personnel	C
SD	6 757	

D	215 Matériel industriel	C
SD	4 800	

D	401 Fournisseurs	C
	3 570	SC

D	531 Caisse	C
SD	76	

D	616 Primes d'assurances	C

D	701 Ventes de produits finis	C
	12 195	SC